



REGLEMENT DES PRIX UJSF | EDITION 2023

Lien pour téléchargement articles et photos :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScyWFcZFA5cfgNsJECpweN2kxeKs6hm0QeGpAMUh1MDwPXPFw/viewform?usp=sf_link

Réception des articles et photos avant le 15 décembre 2023

ARTICLE 1

L'Union des Journalistes de Sport en France organise annuellement les Prix de l'UJSF qui désignent les meilleurs articles et photos de sport, print et web, réalisés pendant l'année par des journalistes professionnels titulaires de la carte nationale d'identité de journaliste.

ARTICLE 2

Ces prix, récompensant chaque catégorie, intitulés « Prix de l'UJSF », sont destinés à valoriser le travail du journaliste de sport et des rédactions sportives. Il comprend six catégories :

- Meilleur article, doté de 3000 euros
- Meilleure photo, dotée de 3000 euros
- Meilleure interview, dotée de 2000 euros
- Meilleur compte-rendu, doté de 2000 euros
- Meilleure enquête ou meilleure information, doté de 2000 euros
- Meilleur article d'un.e journaliste de moins de 30 ans, doté de 2000 euros

Ces prix porteront le nom du partenaire qui les financeront.

Les articles et photos devront avoir été publiés ou mis en ligne pour la première fois au cours de l'année 2023.

Les articles devront être présentés intégralement.

Pour les photos, il sera possible de choisir un tirage issu de la même série qu'une photo publiée.

Les articles et les photos pourront être présentés indistinctement par leur auteur, leur responsable de rédaction ou l'UJSF elle-même.

ARTICLE 3

L'UJSF désignera chaque année les différents jurés nécessaires : représentants de l'UJSF, personnalités de la presse, du sport, ou reconnues pour leur notoriété. Le jury final sera présidé par une personnalité choisie par l'UJSF.

Les délibérations du jury ont lieu à huis clos et suivant le souhait du président du jury, le vote peut s'effectuer à bulletins secrets. Les résultats sont déterminés à la majorité. Le président du jury a voix prépondérante pour départager les éventuels ex-aequo.

Un premier jury réuni par l'UJSF, et composé de journalistes, effectuera une pré-sélection, afin que le jury final, qui sera réuni au début de l'année 2024, ait un maximum de dix articles par catégories et trente photos sur lesquels statuer.

Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 4

Les candidats peuvent présenter un maximum de trois articles ou photos dans chacune des catégories.

Ils devront les envoyer en ligne, impérativement avant le 15 décembre 2023, via ce formulaire dédié :

Les prix seront remis à l'occasion de la soirée de gala du Congrès de l'UJSF, le mardi 19 mars 2024, dans les salons du CNOSF, à Paris.

Dans le cas où les rédactions ne les prendraient pas en charge, les déplacements et hébergements des lauréats seront pris en charge par l'UJSF.